

Elections aux CAP du CNRS Des votes qui comptent pour défendre vos droits et vos carrières

Pour la première fois au CNRS, le taux de participation aux élections est insuffisant et le quorum n'est atteint que dans deux CAP. Cette baisse affecte toutes les élections depuis plusieurs années. Elle est inquiétante, non seulement pour les syndicats que les personnels se sont donnés au CNRS, mais surtout parce qu'elle affaiblit la défense et les droits de tous les personnels.

La mobilisation paie. La mobilisation exceptionnelle pour obtenir le rétablissement des postes et des crédits a porté des fruits. Le gouvernement a dû céder. Il a été contraint d'inscrire la recherche dans ses priorités. Il a dû créer des postes et augmenter les crédits. Cependant, des revendications importantes restent à obtenir. Elles ont été repoussées par le gouvernement avec son pacte pour la recherche : il n'y a pas de programmation pluriannuelle des emplois et des crédits, les créations d'emplois de titulaires sont insuffisantes pour résorber la précarité, les revalorisations des allocations doctorales sont extrêmement faibles, les améliorations de carrières et de salaires sont inexistantes. La faiblesse des créations d'emplois de titulaires limite les possibilités de promotions. Tout cela ne pourra pas être obtenu sans l'action de tous. Les syndicats ne sont écoutés que s'ils sont fortement appuyés par les personnels. Leur force ne leur vient que de leurs adhérents, de l'écoute des personnels, de leur capacité à agir avec eux, des suffrages que leur apportent les personnels lors des élections.

Les CAP sont des élections tout particulièrement importantes pour les ITA. Vous pouvez saisir la CAP pour tous les problèmes relevant des droits statutaires (temps partiel, autorisations d'absences, formation permanente, mise à disposition, réduction ou suppression de prime...). La CAP est obligatoirement consultée sur la carrière des ITA : recrutement (titularisation, prolongation de stage), avancement de grade et d'échelon, promotion de corps au choix, sélection professionnelle, détachement, disponibilité... C'est la CAP qui siège en commission de réforme (accident du travail, maladies professionnelles). Les CAP sont, avec les concours internes, les seuls lieux où se décident les promotions et les améliorations de carrières. Dans les CAP, vos élus sont vos seuls défenseurs. Ils sont à votre disposition, vous rendent compte des choix qu'ils font, assurent la transparence des décisions. Face à l'arbitraire, au seul pouvoir hiérarchique, ils opposent la défense des qualifications de tous, de l'égalité des droits d'accès aux promotions. Ils sont également vos défenseurs lors de demandes de sanctions à l'encontre d'un agent. Ils peuvent être saisis à votre demande à tout moment.

Mais les élus ne peuvent intervenir que dans le cadre fixé par les règles statutaires (quota de promotions) et par la politique de l'organisme. Toute amélioration statutaire suppose des syndicats forts et une détermination importante et visible des personnels. Aucune amélioration n'est possible sans votre intervention.

La multiplicité ou le morcellement des syndicats affaiblit les capacités de défense des salariés, complique l'organisation d'actions communes. La CGT s'est donné comme objectif un syndicalisme rassemblé s'appuyant sur une pratique unitaire. C'est à la fois dans l'unité la plus large de tous les syndicats et dans le rassemblement de l'ensemble des personnels à partir de leurs revendications que peut se construire une mobilisation unitaire efficace. C'est la démarche du SNTRS-CGT au CNRS, comme dans toute la recherche publique et l'Enseignement Supérieur.

Les syndicats sont vos meilleurs défenseurs, eux seuls permettent d'assurer une solidarité entre les personnels. Ils offrent un lieu de réflexion collective, de débats, d'échanges d'informations sur les droits de tous les personnels de la recherche. La défense qu'ils assurent est toujours située dans le cadre de principes, dans un souci de cohérence, collectivement définis, mis en débat régulièrement avec tous lors des assemblées générales des personnels, par exemple.

Le SNTRS-CGT est un syndicat des EPST qui est affilié à la confédération CGT. À ce titre, vos élus bénéficient de l'apport de l'expérience des personnels des autres administrations de la fonction publique, et de celle des salariés des entreprises. Cela est une richesse. La CGT se bat en effet pour un nouveau statut du travailleur salarié, pour une sécurité professionnelle assuré à tout travailleur tout au long de sa vie. Elle se bat contre toute forme d'assujettissement, de domination et de fragilisation des personnes par des contrats de travail précaires et flexibles. Elle se bat pour que des salaires décents soient assurés à tous, elle se bat pour l'égalité professionnelle, pour les droits des femmes au travail, des jeunes ou des travailleurs âgés à l'emploi, pour les droits des personnes qui souffrent de handicaps, contre les discriminations de quelque nature qu'elle soit, pour la santé au travail.

La CGT s'est battue pour obtenir des droits démocratiques, pour que vous vous fassiez entendre. Ne laissez pas la démocratie déprimer par indifférence. Saisissez-vous des droits que nous avons tous ensemble obtenus par la lutte.

**Votez pour élire vos représentants
dans les instances où se décident vos carrières.
Votez SNTRS-CGT**